



## Permis probatoire alcool

-----  
Par Sacha1712

Bonjour

je viens vers vous pour voir votre point de vue

Permis probatoire obtenu le 3 avril 2025

6/6 point j'ai commis aucune infraction depuis.

le 30 septembre 2025 je suis contrôlé positif à l'alcool 0,71mg/l

2 octobre rdv au commissariat de police au vue de une Audition libre j'ai été coopératif et rendu mon permis j'écope de 10 mois de suspension et une convocation le 12 janvier 2026 au vue du notification d'ordonnance pénal

vue que j'ai 45 jour pour faire opposition

si mi février je fais opposition pour avoir plus de délai puis-je sauver mon permis le 3 avril en gagnant les 2 point annuel

je confirme je n'ai commis aucun retrait de point depuis l'obtention.

et jamais je n'ai pas d'audience après avril puis-je rétracter mon opposition ?

Et aussi savoir si j'ai de grande chance de sauver mon permis

-----  
Par lavigie

Bonjour Sacha1712

et jamais je n'ai pas d'audience après avril puis-je rétracter mon opposition ?

Oui Article 528 du CPP

L'ordonnance ne pouvant plus faire d'opposition sera exécutée immédiatement concernant le retrait des 6 points (mais notifié plus tard )

il vous restera 2 points attribués de la seconde année

vous recevrez administrativement une obligation de stage qui vous fera récupérer 4 points , vous resterez à 6 jusqu'en fin de probatoire .

Cette formation spécifique se substitue à l'amende (par remboursement )sanctionnant l'infraction. (L223-6 alinéa4 CR)

les 12 points seront acquis 3 ans après la date de retrait des 6 points sans autre infraction donnant lieu à perte de point(s) dans ce délai.

une contravention même à 1 point reportera de 3 ans le retour à 12 sans préjudice de récupération dans les 6 mois du point .

-----  
Par Sacha1712

Je reviens vers vous parce que je suis un peu stressé en consultant mes points je m'aperçois que s'est écrit en rouge je suis suspendu et quand je regarde mon adcs il dise que l'état du dossier est suspendu et que l'état du permis conduire est invalide mais j'ai toujours mes 6/6 pour l'instant je n'ai toujours pas été jugé l'ordonnance pénal est prévu le 12 janvier 2026 je compte faire opposition le 40 eme jour donc le 20 février et attendre le 3 avril pour l'anniversaire du permis j'ai peur que je n'ai pas le gain de point annuel +2 car j'ai commis une infraction mais on ne m'a pas retirer de point pour l'instant